Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260130-2026013009-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

EXTRAITDU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DEPLOURAC'H – n° 09

Séance du :30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT.
Absents : Philippe LE GUILCHER donne pouvoir à Yannick LARVOR,
Véronique DILASSER, Marina URVOAZ, Aurélien FER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2026-01 30 09

OBJET :TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reconduire les taux comme suit :

Taxe d'habitation résidences secondaires :	***13.33%***
Taxe sur le Foncier Bâti :	***36.69 %***
Taxe sur le Foncier non Bâti :	***67,07 %***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)